

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SITU DE

COMMUNES DE

LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

BULLE - CROETTWILER - KESSELDORF - NIEDERROEDERN -
SCHWENKUS-PRIS-SELTZ - SIEGEN - TRIMBACH - WINTZENBACH

PLAN DE REGLEMENT 3 AU 1/5000
KESSELDORF



Modification n°4
APPROBATION

VOI POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 16/01/2023
A SCHWENKUS-PRIS-SELTZ



atip

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA Désignation de zone
- Aa Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Secteur soumis au risque d'inondation
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : recherche et exploitation pétrolière
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : carrière, captage rapproché d'eau potable
- Plantations à réaliser

AUTRES INFORMATIONS

- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- Limite communale

Emplacements réservés			
Numéro	Destination	Bénéficiaire	
B5.1	voie à élargir	Élargissement de la RD 28	Département

